



Normes construction pont rivière, prise en compte cotes crue

Par jef

Bonjour,

Existe-t-il des normes sur la hauteur minimale d'un pont à (re)construire, entre sa sous-face et le niveau de la crue de référence ?

Quelle cote de crue doit être prise en référence : PGRI ? PPRI ? autre ?

Toute mise en charge potentielle, même partielle, à la cote de crue de référence est-elle proscrite ou admissible ?

Merci.

Par StephaneB

Bonjour

Vaste question qui ne rentre pas vraiment dans le droit.

Tout dépend de la région, du type de pont, du type de crue et de sa fréquence, de l'emplacement du pont, du profil de la rivière

Votre question aurait plus sa place en interrogation directe auprès du CEREMA